

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 1^{er} AVRIL 2022

Présents : COLLANGE Claude, MOURTON Daniel, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, ROUDAIRE Christian, PIGEON André, BERTRAND Pierre, MARCHEIX Michèle, THOMAS Jean Marc, ROFFET Eric

Absents excusés :

Pouvoirs :

Madame MARCHEIX Michèle a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 février 2022

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 11 février 2022 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu.
« sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales 2022

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des bases d'imposition prévisionnelles des deux taxes directes locales pour 2022 qui est prérempli par les services fiscaux.

Elle propose d'appliquer une augmentation des taux d'imposition de 1.6 % (taux inflation 2021). Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 à chacune des taxes locales directes, le conseil municipal décide de voter les taux suivants :

	2021	2022
Taxe foncière sur le bâti	31.19 %	31.69 %
Taxe foncière sur le non bâti	73.63 %	74.81 %

Le produit attendu de ces deux taxes locales + les autres ressources fiscales s'élèvent à **72 804.00 €** pour 2022.

Vote des comptes administratifs 2021

Budget PRINCIPAL

Les résultats définitifs 2021 du compte administratif du budget principal s'établissent ainsi :

- Fonctionnement : excédent de 167 297.06 €
- Investissement : déficit de 54 702.88 €

Résultat définitif 2021 : excédent de 112 594.98 €

Budget EAU

Les résultats définitifs 2021 du compte administratif du budget eau s'établissent ainsi :

- Fonctionnement : excédent de 9 906.10 €
- Investissement : excédent de 106 298.35 €

Résultat définitif 2021 : excédent de 116 204.45 €

Vote des Comptes de Gestion 2021 budget EAU et budget PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les Budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Ces comptes sont mis au vote par Mme Michel MARCHEIX, plus âgée du Conseil Municipal. Considérant que tout est régulier, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget PRINCIPAL et le budget EAU, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote des budgets primitifs 2022 PRINCIPAL et EAU

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les budgets primitifs PRINCIPAL et EAU pour l'exercice 2022, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après avoir entendu la lecture des propositions budgétaires pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Budgets Primitifs PRINCIPAL et EAU, pour les sections de fonctionnement pour un montant de 291 985.00 € et d'investissement pour un montant de 210 635.00 € comprenant les restes à réaliser au 31.12.2020.

	Fonctionnement	Investissement
Budget PRINCIPAL	315 462.97 €	207 115.85 € Comprenant les restes à réaliser au 31.12.2021
Budget EAU	44 226.00 €	176 760.11 €

Ces documents et ses annexes sont consultables au secrétariat de mairie.

Questions diverses

- Tirage au sort vente herbe de LA PRADE

Comme chaque année, Madame le Maire indique qu'il a été proposé aux agriculteurs de la commune l'exploitation de la parcelle B 538 et une partie de la parcelle B 870 (environ 2 ha) au lieu-dit La Prade, moyennant un prix de vente de l'herbe fixé à 100 euros. L'attribution de l'exploitation des parcelles se fera par tirage au sort suite à la remise des candidatures dont la date limite de dépôt est fixée au 6 avril 2022.

- Exposition « Terres cuites architecturales en Combrailles »

Madame le Maire rappelle que l'exposition « Terres cuites architecturales en Combrailles », va se tenir à la Maison des Associations du 9 avril prochain au 29 mai. L'inauguration se déroulera le 9 à 18 h en présence de Pierre Ganne, responsable du Musée Archéologique de Voingt.

Des animations compléteront cette exposition de panneaux explicatifs et d'objets conçus avec la terre des Combrailles et plus particulièrement de Laschamps.

- Organisation des élections présidentielles

Madame le Maire rappelle que les élections présidentielles vont se dérouler les 10 et 24 avril 2022 de 8 heures à 19 heures. Elle présente l'organisation concrète de la tenue du bureau de vote par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30